



## Demande de

# Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

# Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

cerfa

N° 13406\*07

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

PC 0950082T B0003  
PC du PA Dpt Commune Année N° du dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 14 Sept. 2021

Cachet de la mairie et signature du receveur



Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France  
 au Directeur du Pôle National  
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

## 1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Département : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ASL PAVILLON DES TAMARIS

Raison sociale :

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : Association Syndicale Libre

Représentant de la personne morale :

Madame  Monsieur

Nom : JOUIDA

Prénom : RAMZI

## 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : CS 41022 Voie : /

Lieu-dit : /

Localité : BORDEAUX CEDEX

Code postal : 33074 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame  Monsieur  Personne morale

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone : \_\_\_\_\_

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_ bpllessier@francois1er.com

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

# Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
  - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
  - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
  - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux<sup>1</sup> après avoir :
  - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
  - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt ;
  - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
  - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
  - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal, excepté dans le cas évoqué à l'article 222 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

<sup>1</sup> Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n°  
**PC 09500821 B0003**  
déposée à la mairie le : **1 SEP. 2021**  
par : **Groupe François 1er**

fera l'objet d'un permis tacite<sup>2</sup> à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie :



<sup>2</sup> Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

### 3 - Le terrain

#### 3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations ci-dessous (voir liste ces cases à cocher) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

#### Adresse du (ou des) terrain(s)

Nom : Voie : allée des Tamaris

Lieu-dit : Pavillon des Tamaris

Localité : Aincourt

Code postal : 91551 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : , 0, A, Numéro : 5, 2, 0

Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : 67 774 m<sup>2</sup>

**3.2 - Situation juridique du terrain** (ces données qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir ces droits à construire ou de bénéficié d'impositions plus favorables)

Etes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Contrôlé (Z.A.C.) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain		
Partenariat (P.U.P) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/> Je ne sais pas <input type="checkbox"/>

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations

### 4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

#### 4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

##### Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public : dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
  - Contenance (nombre d'unités) :
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
  - Superficie (en m<sup>2</sup>) :
  - Profondeur (pour les affouillements) :
  - Hauteur (pour les exhaussements) :
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

##### Dans les secteurs protégés

Aménagement, situé dans un espace remarquable en vertu dufficiel identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- Chemin piétonnier ou object mobilier destiné à l'accès ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliologiques, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>2</sup>

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>3</sup>

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu

#### 4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projétés :

Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>)

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?

Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué  ou Gage de financement d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?

Oui  Non

#### 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs

Nombre maxima de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL [m<sup>2</sup>]

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?

Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

## 5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte :  Oui  Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposcer son cachet

Nom de l'architecte : ARCH-R SARL d'architecture Prénom : représentée par M. Riccardo Giordano ACMH

N° 21

Ville : BOULEVARD DE LA RÉFINE

Lieu-dit

Localité : VERSAILLES

Code postal : 78100 BP : Codex

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : S14165

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE

Téléphone : 01 34 31 05 00 ou télécopie : 01 34 31 05 00 ou

Adresse électronique :

agence@arch-r.fr

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et, notamment, lorsque la construction y est soumise, des règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte



Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

### 5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux

Construction d'un gîte de substitution favorable aux rhinolophes, à Proximité du Pavillon des Tamaris, tel que décrit dans le cadre de l'étude écologique engagée en vue de la restauration du Pavillon des Tamaris protégé au titre des Monuments Historiques, et faisant l'objet d'un permis de construire parallèlement déposé

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

2 Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée et associez un ou plusieurs agriculteurs volontaires ou mandatiers pour :  
 - Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 160 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble au-delà de 160 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;  
 - Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;  
 - Des serres de production dans le pied droit à une hauteur intérieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol ne excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

### 5.3 - Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : ... . . . . . dont individuels : ... . . . . . dont collectifs : ... . . . . .

• Répartition du nombre total de logements créée par type de financement :

#### **□ Autres documents**

- #### **■ Autres financements :**

• Organización jerárquica (particularmente en el campo crece la tendencia a la descentralización)

**Résidence principale**  **Résidence secondaire**

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

#### **Autres accès à l'habitation**

Si le prolétariat est un foyer ou une résidence, à quel titre ?

Résidence pour personnes âgées □ Résidence pour étudiants □ Résidence de tourisme □

Résidence pour personnes handicapées

AUTRE PROJET

- Nombre de chambres créées en toute ou dans un hébergement d'un autre type :

- #### Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce = 0,00 - 1,2 pièces = 0,00 - 3 pièces = 0,00 - 6 pièces = 0,00 - 15 pièces = 0,00 - 16 pièces et plus = 0,00

Le nombre de pueux du bâtiment le plus élevé, au-dessus du sol, = 2, et au-dessous du sol, = 0.

Indiquez en vos travaux correspondant pour rappel :

**Extension**  **Surélevation**  **Création de niveaux supplémentaires**

Information sur le destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt

équité et développement durable | Enseignement et recherche | action sociale

EDUCATIONAL INNOVATION & TECHNOLOGY | 10

Dévouage spécial | Sample | Culture et plaisir |

#### 5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontrée :

**5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces** (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Destinations	Surfaces de plancher (m²)					
	Surface extérieure ouverte trameux (A)	Surface vidée <sup>a</sup> (B)	Surface créée par élargissement de destination <sup>b</sup> (C)	Surface supprimée <sup>c</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>d</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Serv. public ou d'exploitation	0	39				39
Surfaces totales (m²)	0	39				39

**3. Vous pouvez vous aider de la technique pour le calcul des surfaces.**  
La surface de plancher d'une construction en bois est la somme des surfaces de planchers clairs, en combles, sous une toiture de planchéage supérieur à 1,80 m, en rafles à paroi ou en nacelle des toitures, entre deux étages, sous combles et combles, des combles en intérieur, des combles en extérieur, des combles en rebord, des combles techniques et toutes les autres surfaces de plancher.

**6. Le conceptuel de dualisme circulaire & fonctionnel: une partie exante de l'unité circulaire des unités mentales dans la totalité humaine, une autre de ces destinées. Par exemple: le**

Il peut également servir à évaluer l'efficacité d'un investissement dans un secteur ou dans une industrie.

• Préparer le travail en amont pour la partie 3 (n° 26-303) du 5 juillet 1959 concernant les actes de l'ordre suivants, « autorisant les professionnels indépendants de production, de transformation, de préparation ou préparation de denrées alimentaires à éliminer et à gérer au moyen des autorisations n° 28-241 du 2 avril 1958 ».

**5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5)**

Surface de plancher <sup>2</sup> en m <sup>2</sup>							
Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surfaces existantes avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (D)	Surface créée pour changement de destination <sup>7</sup> ou de sous destination <sup>8</sup> (C)	Surface supprimée <sup>9</sup> (B)	Surface supprimée pour changement de destination <sup>10</sup> ou de sous destination <sup>11</sup> (E)	Surfaces totales : (A)+(B)-(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitat	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	A�ssainissement et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services d'accès et d'accueil d'une clientèle						
	Réhabilitation hôtelière et touristique						
	Cinéma						
Équipement d'intérêt collectif et réservé aux publics	Espaces extérieurs accueillant du public des administrations publiques et assimilées						
	Locaux techniques et accueils des administrations publiques et assimilées						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Balles d'air et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements réservés au public						
Autres activités des secteurs tertiaires et commerciaux du territoire	Industrie						
	Logistique						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m <sup>2</sup> )							

2 - Vous pouvez également détailler les surfaces de plancher.

Un solaire de parquet et une construction est égale à la somme des surfaces de plancher, celles qui doivent dépasser 3,80 m<sup>2</sup>, calculées par la partie du mur supportant ces surfaces, après deduction, sous certains conditions, des voies d'accès, des entrées de souterrains, des caves ouvertes, des portes et des portes techniques ainsi que dans les intervalles entre deux portes lorsque les portes sont placées à l'intérieur d'un mur de 2,20 m de hauteur.

4 - Les descriptions sont réglementées par l'arrêté du 16 juillet 1992, art. 27 du code de l'urbanisme.

5 - Les sous-destinations sont réglementées par l'arrêté du 16 juillet 1992, art. 28 du code de l'urbanisme.

6 - Il peut également servir de surface de plancher pour l'aménagement d'un local ou d'un bureau réservé à la préparation et au travail des salaires et paie, mais devant être en parage d'un bâtiment avec 20% ITC.

7 - Le changement de destination concernant une surface existante de bureaux ou de logements administratifs doit être indiqué dans le tableau suivant tout comme les détails. Par exemple : le changement de destination concerne un bureau de 100 m<sup>2</sup> dont 50 m<sup>2</sup> sont occupés dans les deux dernières étages d'un bâtiment.

8 - Le changement de sous-destination concerne une surface existante de bureaux ou de logements administratifs dans le tableau suivant tout comme les deux dernières étages d'un bâtiment.

9 - Toute surface réservée à l'usage des salariés, pour leur surface résiduelle, à l'exception des locaux de dépôt de solvants, bâches ou papier d'emballage, peut être utilisée pour l'application de la réglementation sur les surfaces de plancher.

10 - Le changement de destination concerne une surface existante de bureaux ou de logements administratifs dans le tableau suivant tout comme les deux dernières étages d'un bâtiment.

**5.7 - Stationnement**

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : \_\_\_\_\_

Après réalisation du projet : \_\_\_\_\_

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement

m<sup>2</sup>, dont surface bâtie \_\_\_\_\_m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas

Empreinte au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :**6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afférante savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également dénicher un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : \_\_\_\_\_

- Démolition totale  
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : \_\_\_\_\_

**7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame  Monsieur  Personne morale 

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

## 8- Informations pour l'application d'une législation connexe

### Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181.1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.431.2.4° du code de l'environnement (dérrogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'éffet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L. 532-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-télécom et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

### Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(Antiquité, patrimoine naturel, etc.)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

J'atteste avoir qualité pour délivrer la présente autorisation.<sup>9</sup>

Je soussigne(s), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment lorsque la construction y est soumise, les règles d'accèsibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À PARIS

Le : 19/08/2021

pour l'ASL Pavillon des Farnaises  
représentée par M. Ramzi JOUJUA,  
par procuration, M. Laurent DEMAY

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

S'il vous plaît cocher la case correspondante si vous êtes un particulier - la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux renseignements contenus dans ce formulaire pour les personnes physiques. Le garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de modification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour plus faciliter l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-dessous :

R vous donnez déposer une demande à vous. Pas dans un des cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou majoritaire du ou des propriétaires,
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires,
- vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou mandataire ;
- vous avez取得 pour démontrer en l'expérimentation ou tenir pour cause d'utilité publique

**Pour un permis d'aménager un lotissement :**

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) de la ou des personnes sollicitées :

**Information à remplir par le professionnel sollicité:**Vous êtes un :  architecte  paysagiste-concepteur

Nom :

Prénom

Numéro

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : ... . . . . . BP : ... . . . Cedex : ... . . .

Téléphone : ... .

Adresse électronique :

@

**Pour les architectes uniquement :**

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre :

Conseil régional de : .....

### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Préfixe : ... . . . . . Section : ... . . . Numéro : ... . . . . .

Surficial de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : .....

Surficial totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : .....



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée**

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [artL R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...) ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

## 1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Arr. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprecier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>3</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>3</sup>	1 exemplaire par dossier

## 2) Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chaque des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un bâtiment ayant fait l'objet d'un arrêté d'aménagement

**Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :**

<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :**

<input type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés sur le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :**

<input checked="" type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

<b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :</b>	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation (Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet est tenu de respecter les règles par sismiques et par cycloniques :**

<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :**

<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet nécessite un agrément :**

<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :**

<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment (Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :**

<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique :**

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de l'absiné relatif aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :**

<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :**

<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet fait l'objet d'une concertation :**

<input type="checkbox"/> PC18-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé :**

<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :**

<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sols et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :**

<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41-4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-16 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :**

<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :**

<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :**

<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3 <sup>e</sup> de l'article L. 351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :**

<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2 <sup>e</sup> de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**Si votre projet nécessite un défrichement :**

<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
--	--------------------------

**Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :**

<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
---	--------------------------

**Si votre projet nécessite un permis de démolir :**

- PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]  
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :  
 PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans un lotissement :**

- PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 et al.) du code de l'urbanisme]  
 PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]  
 PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1b) du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concerté (ZAC) :**

- PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvée et publiée dans les coordonnées de l'article C. 311-11-1 qui indiquent le nombre de m<sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]  
 PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :**

- PC31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-6 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenaire (PUP) :**

- PC31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenaire, et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :**

- PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 435-24 du code de l'urbanisme]  
 PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

1 exemplaire par dossier

**Si le projet est soumis à la redevance bureaux :**

- PC33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :**

- PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-25 a) du code de l'urbanisme]  
OU  
 PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 h) du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :**

- PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :**

- PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet [Art. R. 431-27 du code de l'urbanisme]

1 exemplaire par dossier

**Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :**

- PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]

3 exemplaires

**Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :**

- PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévues aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]

3 exemplaires  
du dossier spécifique

<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-1 Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-2 Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications délimées à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-20-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixés aux articles L. 151-20-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale (Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux (Art. L.111-6-1-3 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant)	3 exemplaires du dossier spécifique - 1 exemplaire supplémentaire si l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'archéologie des Bâtiments de France



# ANNEXE

## Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

**Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande  
et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe**

### **1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :**

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

### **2) Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet :**

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si votre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> A8. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

## Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sera de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC ou PA Dpt PT 00000021 B0003 N° de dossier

### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

#### 1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis) : ..... m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : ..... m<sup>2</sup>

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) : ..... m<sup>2</sup>

#### 1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Dont :				
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro (PTZ) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

#### 1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui  Non  Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante ? ..... m<sup>2</sup>

Quel est le nombre de logements existants ? .....

Quelle est la surface taxable démolie ? ..... m<sup>2</sup>

#### 1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m <sup>2</sup> (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et artisanaux ainsi que leurs annexes			
Maisons de santé mentionnées à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des caux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)		Surfaces créées
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		

**1.3 - Autres éléments précis soumis à la taxe d'aménagement**

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :

Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine : ..... m<sup>2</sup>

Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :

Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs

Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m

Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol : ..... m<sup>2</sup>**1.4 - Redevance d'archéologie préventive :**

Votre projet fait-il l'objet d'un (ou de) terrassement(s) ?

Oui  Non **1.5 - Cas particuliers**Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels technologiques ou miniers ? Oui  Non La construction projetée concerne-t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques ? Oui  Non **2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)**

- Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.
- Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui  Non
- Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ci-dessous :
- La superficie de votre unité foncière ..... m<sup>2</sup>.
- La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) ..... m<sup>2</sup>
- La valeur du m<sup>2</sup> de terrain nu et libre ..... €/m<sup>2</sup>
- Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m<sup>2</sup>) (17) ..... m<sup>2</sup>
- Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un recouvre fiscal (18), indiquez sa date : .....

**3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :**

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrain est un lot de lotissement	
<input type="checkbox"/> F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 <sup>e</sup> alinéa du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous avez bénéficié d'un recouvre fiscal :	
<input type="checkbox"/> F2. Le recouvre fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous avez bénéficié d'un recouvre fiscal relatif à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive	
<input type="checkbox"/> F3. Le recouvre fiscal [R. 331-11-1 du code de l'urbanisme et/ou R. 524-11 du code du patrimoine]	1 exemplaire par dossier

#### 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
<b>Si vous pensez bénéficier d'une exonération prévue à l'article L. 331-7 1° du code de l'urbanisme, selon les cas :</b>	
<input type="checkbox"/> F4. Le statut de l'établissement public (à caractère industriel et commercial ou administratif)	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F5. Les statuts de l'association et le justificatif de la gestion désaffectée au sens de l'article 206 I bis 1er alinéa du code général des impôts	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> F6. L'affection de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> F7. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	3 exemplaires par dossier
<b>Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition qui suit un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> F8. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F9. En cas de sinistre, l'affection de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet atteint le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :</b>	
<input type="checkbox"/> F10. L'affection de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 <sup>er</sup> juillet 2003	1 exemplaire par dossier

#### 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'affection bancale au prér à reux zéro, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation, merci de renseigner l'adresse d'envoi des titres de perception

Nouvelle adresse : Numéro : Vole :

lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex : /

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Date à PARIS, le 19/08/2021

pour l'ASI Pavillon des Temples représentée par M. Ramzi JOUIDA,  
par procuration, M. Laurent DEMAY

Nom et Signature du déclarant

**PERMIS DE CONSTRUIRE**  
N°LB-19030013

Document	Description	Format	Nombre de documents
PC1 - FORMULAIRE PERMIS DE CONSTRUIRE	01 FORMULAIRES	*	
PC2 - PLAN DE SITUATION	01 SITE ARRIENNE ET PLAN DE SITUATION DU TERRAIN	VAR	
PC2 - PLAN MASSÉ	02.1 PLAN MASSÉ TEXTILEMENT 02.2 PLAN MASSÉ FLAT PUBLIFI	1'000 1'000	
PC3 - PLAN EN coupe	03.1 COUPURE EXISTANTE 03.2 COUPES STATISTIQUE	VAR VAR	
PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET	04 NOTICE ARCHITECTURALE	*	
PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES POORTES	05 FÉWATSONS ET PLANS	1'000	
PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE INSÉRÉ DANS LE SITE	06 PERSPECTIVE INSÉRÉE DANS LE SITE	" "	*
PC7 - PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHÉ	07 VUES RAPPROCHÉES	" "	*
PC8 - PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT LOINTAIN	08 VUES LOINTAINES	*	
PC11-2 - SITE NATURA 2000 DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES	11-2 ÉVALUATION DES INCIDENCES SUR LA NATURE	*	